

Les plafonds de ressources 2023

Propriétaires occupants - projet partie privative

Nb de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources intermédiaires	Ménages aux ressources supérieures
1	22 461 €	27 343 €	38 184 €	> à 38 184 €
2	32 967 €	40 130 €	56 130 €	> à 56 130 €
3	39 591 €	48 197 €	67 585 €	> à 67 585 €
4	46 226 €	56 277 €	79 041 €	> à 79 041 €
5	52 886 €	64 380 €	90 496 €	> à 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 650 €	+ 8 097 €	+ 11 455 €	> 11 455 €

*Ces plafonds de ressources correspondent aux plafonds de ressources de MaprimeRénov et sont révisés chaque année.

*Ces montants sont des «revenus fiscaux de référence» indiqués sur l'avis d'imposition. Pour une demande d'aide déposée en 2023, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2021. Ces plafonds sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année en cours.